

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SILLON	CONSEIL du 7 juillet 2016 Délibération n° 3_7-07-2016
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 1/07/2016 Lieu de la séance : Prinquiau Date de la séance : 7/07/2016
<p>Présents : <i>Messieurs :</i> J.P NICOLAS - J.L THAUVIN B HERRERO - J.F ARTHUR - J DALIBERT J.C BONHOMME - C BIGUET - D MANACH B MAROT - D BIDAUD - Y COURIO - A KLEIN C DESWARTE - A CHAUCHEAU - D BERTHIAU</p> <p><i>Mesdames :</i> M.O VANNERAUD M.C MASSONNET - A.C SEGAUD - M LEJEUNE L LECLAIR - S DANET - P CHABAUD S HALLIEN - M LOUVARD LE PROVOST</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 37 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 24 Absents : 5 Procurations: 8 Nombre de votants : 32</p>
<p>Absents excusés ayant donné procuration à : J GONNORD à J.C BONHOMME S LEROUX à A.C SEGAUD C TRAMIER à C BIGUET M JANVIER à D MANACH Y THOBY à L LECLAIR V GAUTIER à J.LTHAUVIN J.M SYLVESTRE à B HERRERO C BRUN à A KLEIN</p>	<p>Présidence : Alain CHAUCHEAU Secrétaire de séance : Sophie DANET Rapporteur : Jean-Paul NICOLAS Direction : Aménagement du Territoire Service : Environnement - SPANC</p>
<p>Absents : M GALLERAND F RIVAL M.A OHEIX E LEMARIE J TATARD</p>	

RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU SPANC

Le SPANC est un service public d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui effectue les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est-à-dire :

- **le contrôle de conception des installations neuves et réhabilitées.**
 Il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement envisagée aux contraintes liées à la configuration de la parcelle et au type de logement. **116 dossiers** de conception ont été instruits en 2015.
- **le contrôle d'exécution des installations neuves et réhabilitées.**
 Il permet d'apprécier la bonne exécution des travaux vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués. **95 dossiers** d'exécution ont été instruits en 2015.

- **le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes lors des ventes qui est obligatoirement joint** à la promesse de vente, ou à défaut à l'acte de vente. **92 contrôles** en 2015.
- **le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes : 642 contrôles en 2015.** Le mode de prise de rendez-vous a été modifié. La quasi-totalité des rendez-vous programmés sont honorés par l'utilisateur. Tous les déplacements et temps d'intervention de terrain sont ainsi optimisés.

Grace à la nouvelle organisation du service, l'année 2015 a permis une forte activité avec 945 contrôles réalisés (464 en 2014) soit + 104%

Activités du SPANC

- **Activités quotidiennes (en plus de ses missions obligatoires) :**

Conseil des usagers :

Conseils techniques et informations sur la réglementation assainissement et particulièrement celles devant faire l'objet d'un agrément (micro stations, filtres compacts...) :

Constatation et traitement de problèmes de pollution et de salubrité publique : résolution de conflits, accompagnement à la réhabilitation...

Veille juridique et réglementaire, retours d'expériences.

Depuis mi-2010 et jusqu'à fin 2015, 196 agréments et guides de pose ont été publiés dans le Journal Officiel par le Ministère de la Santé pour la commercialisation des filières dites « agréées ». (Les micro stations d'épurations, les filtres compacts et les filtres plantés).

Actes administratifs divers : Préparation budgétaire. Demande de subventions etc.

- **Mise à jour du règlement service en février 2015.**
- **Modification du conseil d'exploitation de la régie du SPANC**

Considérant qu'environ 50% des habitants du territoire disposent d'un assainissement non collectif et sont concernés par les choix proposés par le conseil d'exploitation et la nécessité d'identifier un élu référent par commune pour travailler en collaboration avec le Spanc, la composition du conseil d'exploitation a évolué.

Il a été retenu qu'au moins un élu par commune (en plus du Président du conseil d'exploitation et du Vice-Président chargé des Finances) puisse participer aux réflexions et développement du SPANC. Par ailleurs et afin de conserver la représentation proportionnelle de membres non-élus, le nombre de membres extérieurs a été fixé à 3. Soit un total de 13 membres.

INDICATEURS FINANCIERS

Il n'y a eu aucune dépense d'investissement en 2015 compte tenu que les acquisitions de matériels (véhicule, ordinateur...) ont été réalisées en 2014 pour la prise de poste du second agent en charge des contrôles spanc.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses de fonctionnement 2015 : 87 699,84 € HT. Ce sont essentiellement des dépenses de personnel ;
- Recettes de fonctionnement 2015 : 89 887,76€ HT. Ce sont essentiellement les 5 redevances assainissement non collectif :

1/ Redevance de contrôle de conception : **85,11 € HT / contrôle**

2/ Redevance de contrôle d'exécution : **85,11 € HT/ contrôle**

3/ Redevance de contre-visite de contrôle d'exécution ou de bon fonctionnement : **40,25 € HT / contrôle**

4/ Redevance de contrôle de conformité des installations d'assainissement dans le cadre des transactions immobilières : **138 € HT/contrôle**

5/ Redevance de contrôle au titre de la conformité périodique de fonctionnement et de l'entretien des installations existantes : **72,01 € HT/contrôle**

CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire ont pris acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Alain CHAUVEAU
Président



Certifiée exécutoire le :

Affichée le :

